

Séance spéciale rythmes scolaires

Le projet de décret sur les rythmes scolaires a reçu un avis largement négatif lors de cette séance du Conseil supérieur l'Education, avec seulement 5 voix pour, 23 contre, 30 abstentions et 14 refus de vote. **Précisons qu'aucune organisation syndicale n'a voté pour ce projet** : SUD Education et Solidaires ont voté contre, ainsi que la CGT, FO, la FSU et le SNALC. La CFDT s'est abstenue et l'UNSA n'a pas pris part au vote. C'est le signe pour SUD éducation que la mobilisation peut et doit s'amplifier pour obtenir l'abandon de ce projet et des mesures urgentes pour l'Education (voir notre déclaration ci-dessous).

Déclaration de SUD Éducation et de l'Union syndicale Solidaires

Abandon du projet Peillon ! Des mesures urgentes pour l'École !

Pour SUD Éducation et l'Union syndicale Solidaires une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels, dans le cadre d'un service public défini nationalement avec l'objectif d'une école émancipatrice. Elle ne peut être dissociée d'une réflexion de fond sur l'École mais aussi sur la société et les conditions de vie et de travail des parents.

Nous ne retrouvons pas ces principes dans le projet de décret.

Pour les personnels ce projet dégrade les conditions de vie et de travail.

L'augmentation de l'amplitude de travail avec une demi-journée de classe supplémentaire signifie plus de fatigue, du temps de transport en plus, des frais de garde d'enfant le mercredi matin. Avec les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et l'allongement souvent envisagé de la pause méridienne de 1h30 à 2h par les mairies, le temps de présence avec élèves au quotidien et l'heure de fin de service changeront peu. Il y a fort à craindre que les formations, animations et réunions de concertation soient reportées au mercredi après midi ou au samedi et tout cela sans aucune compensation en terme d'horaire ou de salaire.

Pour les élèves nous ne voyons pas d'amélioration sensible.

Avec une durée journalière de classe à peine réduite, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), 5 jours de classe, l'absence du repos le mercredi, les semaines seront encore plus fatigantes pour les enfants... Cette organisation ne réduira pas les difficultés scolaires. Enfin la dissociation entre les heures d'enseignement et d'accompagnement aggrave encore les inégalités de traitement : activités culturelles dans les communes riches et pseudo soutien scolaire ou garderie dans les communes pauvres alors que les élèves en difficulté n'ont pas besoin de plus d'école mais d'école autrement.

Pour le service public un pas de plus vers la territorialisation.

L'annexe du projet de loi d'orientation explique parfaitement le projet gouvernemental : « *La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial (PET)* ».

Les communes voient leur pouvoir accru avec la possibilité de proposer une organisation horaire de la semaine et de la journée notamment en jouant sur la pause méridienne. Leur influence augmente aussi avec plus de représentants dans les Conseils d'École.

- Avec les PET rebaptisés Projets Éducatifs Globaux (PEG) une partie des heures de service des PE (1h30 par semaine) pourrait être déterminée par les villes : pour nous les mairies n'ont pas à intervenir dans les choix pédagogiques

- D'après l'annexe de la loi, les moyens seraient attribués en fonction de « contrats d'objectifs » et non plus du nombre d'élèves
- Si le DASEN voit son pouvoir renforcé alors que le conseil d'école pourrait ne pas être consulté, c'est avec la mission d'appliquer cette politique de territorialisation qui donne plus de pouvoirs aux collectivités en échange de leur financement du temps périscolaire.

Cela va accentuer les inégalités de traitement entre les élèves et la dépendance vis-à-vis des choix éducatifs des mairies au gré de leurs orientations politiques! Ce n'est pas acceptable.

Pour fonder une école émancipatrice, une autre réforme des rythmes scolaires est indissociable de mesures souvent bien plus urgentes, notamment :

Concernant les élèves et les apprentissages :

- La réduction du nombre d'élèves par classe
- Le retour de tous les postes d'enseignant-e-s spécialisé-e-s pour les élèves en difficulté, pour des RASED complets sur tous les territoires ; ce qui nécessite de relancer une formation suffisante pour pourvoir ces postes spécialisés.
- L'augmentation du nombre de titulaires-remplaçants pour assurer la continuité du service public.
- Une réforme allégeant le contenu des programmes et des apprentissages trop souvent discriminant socialement
- La multiplication des échanges de pratiques pédagogiques sur le temps de formation
- La réaffirmation du rôle du conseil des maîtres comme organe de décision dans les écoles
- Des dispositifs de soutien aux apprentissages avec des maîtres supplémentaires en nombre suffisant
- Le recrutement, la formation la titularisation des AVS-I chargés de l'intégration des élèves en situation de handicap

Concernant tous les personnels :

- La réduction du temps de travail et de la charge de travail
- Une augmentation des salaires
- Le développement d'une formation continue de qualité et choisie
- Le retour des réunions d'information syndicale sur le temps de travail
- L'abrogation du service minimum d'accueil

Votre projet n'améliore ni la situation des élèves, ni celles des personnels. Il dessine les contours d'une école placée plus encore sous la tutelle pédagogique des collectivités territoriales, en cohérence avec votre politique pour le second degré général, l'enseignement professionnel et le service d'orientation. Ceci est lourd de menace pour l'égalité de traitement des élèves mais aussi pour les statuts des personnels.

La fédération SUD Education et l'Union syndicale Solidaires sont donc opposées au projet de décret.

Pour que l'ensemble des questions puissent être réellement posées et que les personnels puissent participer à ce débat nous demandons l'abandon du projet actuel et le report de toute réforme à la rentrée 2014.

Nous soutenons les mobilisations en cours notamment en région parisienne avec plusieurs appels à la grève en janvier et invitons les personnels à multiplier les AG pour mettre en débat les revendications et les modalités d'action.

Partout en France nous appelons les personnels à se saisir de la journée nationale d'action de toute la Fonction publique le 31 janvier à l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires pour faire valoir leurs revendications, par la grève et la manifestation.